

**Comité de suivi individuel du doctorant (CSI) relevant de l'École Doctorale 262**
Année 2023-2024**Rapport**

(Le présent document est renseigné personnellement par les membres désignés du comité. Préalablement, le doctorant adresse toute information utile qu'il souhaite et impérativement le rapport sur l'avancement de sa thèse signé par lui et son directeur de recherche, ce dernier pouvant ajouter son commentaire en sus de sa signature obligatoire.)

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Guide du comité de suivi du Réseau national des collèges doctoraux (octobre 2022) :

Lien vers le guide : https://drive.google.com/file/d/1Qkg7RUmcZ_hyYWI9ZehRIg0YI5b7WEiU

Charte du doctorat de l'université Paris Cité : (le document est disponible en téléchargement lors de l'inscription dans e-Candidat)

Règlement intérieur de l'ED 262 (site de l'École Doctorale)

Chaque laboratoire rappelle au doctorant qui lui est rattaché la réalisation annuelle du comité de suivi individuel dès la première réinscription, par principe avant la coupure estivale (**période** : mai-début juillet). Il rappelle également les modalités de déroulement dudit comité. Une **convocation** par courriel est adressée au doctorant en vue de l'organisation de son comité de suivi individuel, au moins **dix jours** avant la date pressentie d'entretien. Y sont indiqués la date de l'entretien comme les membres du comité à propos desquels le doctorant peut toujours s'exprimer au plus tard par retour immédiat de courriel. Le cas échéant, au regard de l'appréciation de la situation par le directeur de laboratoire, qui peut consulter au préalable la direction de l'École doctorale, la composition du comité peut évoluer. Le(s) directeur(s) de recherche est (sont) sollicité(s) par le centre dont il(s) dépend(ent) et se rend(ent) disponible(s). Il(s) prend(prennent) connaissance du rapport sur l'avancement de la thèse du doctorant et, le cas échéant, communique(nt) ses(leurs) commentaires.

Si la composition du comité peut être constante lors du doctorat, elle peut également varier pour différentes raisons dont notamment la disponibilité des membres.

Le rapport définitif du comité sera transmis à l'École doctorale, au directeur de recherche et au doctorant. Les différents rapports concernant le doctorant sont conservés par le centre de rattachement du doctorant et l'École doctorale. Au besoin, copie en sera donc adressée à la direction du centre par l'école doctorale.

Date de mise en place du Comité de suivi des thèses (chaque centre compose les comités concernant les doctorants qui lui sont rattachés en fonction des disponibilités et compétences des intervenants et avise les intéressés de la date de tenue du comité) :

Composition du présent comité (les **membres** du comité sont au minimum **deux** ne participant pas à la direction du travail du doctorant, ne pouvant être rapporteur lors de la future soutenance ; dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement peut être nommé ; au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse et un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de thèse le cas échéant, préciser les membres du ou des comités antérieurs ; par exemple, X et Y en 2021-2022) :

* **Membres du présent comité** (noms et prénoms) :

* **Membres** d'un précédent comité et année concernée (si différents des membres de l'actuel comité) :

* **Concertation** du doctorant au sujet de la composition du comité (recueil de la réponse du doctorant) :
 oui non

* **Demande de modification** du comité de suivi individuel par le doctorant par suite de la notification de sa composition (recueil de la réponse du doctorant ; motif) : oui non

Signature du doctorant :

Date de tenue de l'entretien par le Comité de suivi individuel (un échange et une audition peuvent avoir lieu en présence ou à distance, selon les contraintes rencontrées ; par suite de l'arrêté du 26 août 2022, il est indiqué les étapes du déroulement du comité, spécialement que l'entretien avec le doctorant s'effectue sans la direction de thèse et que l'entretien avec la direction de thèse s'effectue sans le doctorant) :

NOM du doctorant :

Prénom du doctorant :

Directeur(s) de thèse (prénom(s), nom(s), laboratoire(s) de rattachement) :

Direction unique Co-direction (cocher la case utile)

Co-encadrant (le cas échéant, prénom, nom) : oui non

Cotutelle (le cas échéant, préciser les établissements concernés ; le comité veille à rappeler la nécessité de procéder à la signature des avenants de la convention de cotutelle) : oui non

Année de première inscription (exemple : 2022-2023 en D1) :

Actuellement en : D1 D2 D3 D4 D5 D6 Autre (à préciser)

Année de demande de réinscription (exemple : D2 pour l'année universitaire à venir) :

D2 D3 D4 D5 D6 Autre (à préciser)

Césure (article 14 de l'arrêté de 2016) :

oui non (le cas échéant, donner des précisions ; exemple : obtenue, demandée, durée, période)

Laboratoire d'accueil (cocher la dénomination du laboratoire concerné) :

CEDAG CMH ETREs IDS IHD LIRAES

Thèse financée :

oui (préciser la nature du financement et sa durée ; exemple : contrat doctoral de l'ED 262, contrat doctoral du réseau EHESP, contrat doctoral de droit privé, thèse CIFRE dont le nom de la structure d'accueil, bourses...) :

oui non (préciser la situation matérielle et le partage du temps avec la recherche, dont son caractère adapté ou non ; exemple : emploi salarié à temps partiel ou complet, aide familiale ou autre ; emprunt...) :

Mission d'enseignement (pour l'année universitaire écoulée et celle à venir ; à préciser) :

oui non

Sujet de thèse (libellé exact ; en accord avec le directeur de recherche, signaler toute modification à l'école doctorale) :

Discipline / champ thématique (cocher la case utile) :

Éthique médicale Histoire du droit et des institutions Médecine légale Santé publique Sciences économiques Sciences de gestion
 Sciences juridiques - Droit international Sciences juridiques - Droit privé Sciences juridiques - Droit public Sciences politiques

Publications en parallèle :

oui (joindre à ce document les titres de ces publications et les revues concernées)

non

envisagée(s) (le cas échéant, précisions sur la nature des travaux et la date de publication)

Calendrier prévisionnel pour l'avancée de la thèse :

Date de la soutenance projetée :

Situation / difficultés (Il est rappelé au comité, qui a un rôle de prévention, de détection et d'alerte, qu'il doit, le cas échéant, faire un signalement par écrit et sans délai à l'École doctorale ou, pour une situation de conflit, qu'il peut faire une recommandation à la direction de l'École doctorale pour proposer une médiation ou pour convoquer une commission de résolution des conflits. Il est fait simplement mention dans le présent rapport du signalement qui serait fait par un autre écrit explicatif) :

Situation connue ou signalée de **harcèlement** moral ou sexuel ou d'**agissement sexiste** (description sommaire, le cas échéant, à l'attention exclusive de l'École doctorale par un rapport séparé) :

oui non

Situation connue ou signalée de **discrimination** identifiée (description sommaire, le cas échéant, à l'attention exclusive de l'École doctorale par un rapport séparé) : oui non

Situation connue ou signalée de **conflit** clairement identifiée (description sommaire, le cas échéant à l'attention exclusive de l'École doctorale par un rapport séparé) : oui non

Le doctorant connaît-il une **difficulté personnelle ou professionnelle** ayant un impact sur le déroulement du travail de thèse (exemple : problème de santé ; déplacement à l'étranger) ? :

oui non

Précisions éventuelles :

Intégration du doctorant dans le laboratoire d'accueil :

excellente très satisfaisante satisfaisante peu satisfaisante insatisfaisante

Précisions éventuelles :

Observations éventuelles du doctorant sur le **dialogue** et le **suivi** par le(s) directeur(s) de recherche :
 très satisfaisant satisfaisant peu satisfaisant difficultés

Précisions éventuelles :

Observations éventuelles par le directeur de recherche sur le **dialogue**, la **progression** et le **comportement** du doctorant :

très satisfaisant satisfaisant peu satisfaisant difficultés

Précisions éventuelles :

Projet professionnel après la thèse (exemple : post-doctorat ; concours ; perspectives de carrière ; contacts pris... ; commentaires éventuels) :

projet fixé projet non déterminé actuellement réflexion en cours réflexion reportée

Formations (joindre obligatoirement l'attestation officielle actualisée à demander à l'École doctorale pour les membres du comité) :

Justificatif communiqué par le doctorant : oui non (motif à indiquer, le cas échéant)

Formations en cours : oui non

Dans l'affirmative, préciser celles déjà effectuées par catégorie (générales ; professionnelles ; scientifiques / 3 blocs de 30 heures chacun pour un total de 90 heures) :

Formations achevées : oui non

Formations obligatoires (sans dérogation aucune) à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique suivies :

oui non

Dans la négative, indiquer la date prévue pour les suivre :

Dérogations ou équivalences obtenues (le cas échéant, donner la précision avec les catégories de formations concernées et le volume horaire) :

oui non

Le cas échéant, indication du **calendrier programmé** pour le suivi effectif des formations manquantes (le comité veille à rappeler qu'il convient de réaliser dans les meilleurs délais lesdites formations ; il sollicite un calendrier précis à partir d'une réinscription en D3) :

Par la thèse et/ou les formations :

* Développement de la culture scientifique et des compétences :

oui non

* Ouverture internationale (le cas échéant, à préciser ; par exemple : cycles de séminaires, séjours) :

oui non

* Intervention à des colloques, séminaires, autres (précision, le cas échéant) : oui non

* Sensibilisation à la diffusion des travaux de recherche (exemple : publication dans des revues, présentation de prix de thèse) :

oui non

Caractère de **confidentialité** avéré des travaux (dans l'affirmative, les membres du comité sont tenus de respecter ladite confidentialité, au-delà de la discrétion habituelle ; le doctorant est alors tenu

de transmettre en amont de l'entretien un justificatif attestant de la confidentialité de ses travaux signé par le(s) directeur(s) de recherche) : oui non

Rapport sur l'**avancement** de la thèse à savoir une synthèse écrite (à transmettre au comité en amont de l'entretien, au moins 7 jours avant celui-ci, et au(x) directeur(s) de thèse), trois pages maximum, actualisée chaque année, précisant en particulier les sources étudiées (par exemple, une revue de bibliographie), l'état de leur dépouillement, le travail restant à faire, le rythme de l'avancée, la réflexion sur le sujet (comme par exemple l'apport du travail dans son domaine), le plan en cours d'élaboration, arrêté ou/et validé, l'état des enquêtes ou entretiens (éventuellement), voire, s'il y a lieu, l'état précis de la rédaction (parties, titres, chapitres...), et le calendrier à venir :

Signature de son rapport par le doctorant :

Rapport annexé avec signatures

Commentaires éventuels du(des) directeur(s) de recherche à la suite de la transmission du rapport sur l'avancement de thèse :

- Approbation sans commentaires Commentaires (cocher la case utile)
 Renseignements indiqués sur le rapport d'avancement signé

Signature du (des) directeur(s) de thèse :

Quelles sont les capacités d'exposition du doctorant (dont, par exemple : clarté, esprit de synthèse, aisance orale, didactique) ?

- très satisfaisant satisfaisant peu satisfaisant insatisfaisant

Points forts et points d'amélioration sur les formations et les avancées de la recherche :

Recommandations et conseils du comité (dont la prolongation de la durée de la thèse) :

Avis pour la demande de réinscription :

- Favorable Défavorable Réservé

Commentaire :

Signatures obligatoires des membres du comité de suivi individuel sous leurs prénoms et noms indiqués :

Ne pas omettre la transmission du présent avis complété et signé.